

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2009**

La réunion a été présidée par le Maire, M. Fabien BONNET, en présence de 16 conseillers municipaux.
Absents excusés : M. SCHULTZ Patrice qui a donné procuration à Mlle SCHOTT Claudine
M. WACH Guy

Point 1) P.V. de la séance du 26.02.2009

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2009 a été lu, approuvé et signé sans observations par tous les conseillers municipaux présents.

M. FRANTZ Thierry a été désigné secrétaire de séance.

Point 2) Comptes administratifs 2008

Ces comptes ont été examinés par la Commission des Finances, élargie aux Commissions Réunies, le 19 mars 2009. Ils ont été présentés par M. Etienne JUND, 1^{er} adjoint au Maire.

BUDGET PRINCIPAL	Section Fonctionnement	Section Investissement
Recettes	1 078 822,17	637 802,85
Dépenses	<u>755 457,14</u>	<u>773 987,98</u>
Excédent	323 365,03	
Déficit		-136 185,13
Excédent global de clôture : 187 179, 90		

BUDGET EAU	Section Fonctionnement	Section Investissement
Recettes	734 622,66	64 743,11
Dépenses	<u>102 251,99</u>	<u>561 430,54</u>
Excédent	632 370,67	
Déficit		- 496 687,43
Excédent global de clôture : 135 683,24		

Chaque compte et chapitre a été soumis à l'appréciation du Conseil. Après avoir commenté sa comptabilité, le Maire s'est retiré afin de permettre au Conseil de délibérer.

Le Conseil a désigné M. JUND président de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE les comptes administratifs 2008 après avoir préalablement adopté les comptes de gestion du receveur municipal.

Adopté à l'unanimité

Le Maire s'étant, conformément à la loi, abstenu

Point 3) Budget eau : affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2008

Sur conseil de M. RODIC, Trésorier de la Commune, il est proposé la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008,

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2007	Part affectée à l'investissement exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	23.112,46 €		519.799,89 €	- €	- €	496.687,43
FONCT	49.661,94 €		582.708,73 €			632.370,67 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2008	632.370,67 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	496.687,43 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	135.683,24 €
Total affecté au c/1068 :	496.687,43 €
DEFICIT TOTAL CUMULE au 31/12/2008 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Adopté à l'unanimité.

Point 4) Budget principal : affectation du résultat 2008

Toujours sur conseil de M. RODIC, il est proposé la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,
STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008,
CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2007	Part affectée à l'investissement exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	68.247,62 €		67.937,51 €	- €	- €	136.185,1€
FONCT	247.682,24 €	247.682,24 €	323.365,03 €			32365,03 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2008	323.365,03 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	136.185,13 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	187.179,90 €
Total affecté au c/1068 :	136.185,13 €
DEFICIT TOTAL CUMULE au 31/12/2008 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Adopté à l'unanimité.

Point 5) Budgets primitifs 2009 et fiscalité directe locale

Le Maire a présenté les grandes lignes de ces budgets tels qu'adoptés par la Commission des Finances élargie aux Commissions Réunies.

Principales dépenses prévues en investissement :

- poursuite des travaux de réhabilitation de la Maison des Œuvres

- équipement de la Maison des Œuvres : cuisine et couverts – équipement de vidéo – projection – rideaux etc.
- construction d'un préau à l'école maternelle
- aménagement de la rue du Mal Joffre (1^{ère} partie)
- divers travaux de voirie
- acquisition d'une balayeuse et d'un véhicule de service
- divers mobiliers urbains

Le Maire a remercié ses adjoints ainsi que M. Jean-Claude ZANETTIN et ses collègues qui suivent la comptabilité communale au jour le jour.

M. Etienne JUND a commenté ensuite ces budgets, compte par compte.

a) Budget général

Le budget général se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 335 772	1 171 911
Dépenses	1 335 772	1 171 911

Compte tenu de la conjoncture économique, il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale. Les taux d'imposition resteraient donc identiques à ceux de 2008 à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,66 %
- Foncier bâti : 8,73 %
- Foncier non bâti : 58,31 %
- Taxe professionnelle : 6,65 %

M. Etienne JUND fait observer que ces taux sont largement inférieurs aux moyennes nationale et départementale.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE le budget primitif 2009

RECONDUIT les taux des impôts locaux approuvés en 2008.

Adopté à l'unanimité.

b) Budget eau

Le budget eau se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	278 818	610 715
Dépenses	278 818	610 715

Le volume de la section d'investissement s'explique par la reprise des provisions du budget 2008.

Par ailleurs, il est proposé, comme en 2008, de ne pas augmenter les tarifs de l'eau qui sont depuis 2007 les suivants :

- 0 à 500 m³ : 1,12 €
- 500 à 1000 m³ : 1,01 €
- au-delà de 1000 m³ : 0,92 m³

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget primitif 2009 du service eau,

MAINTIENT les tarifs de 2008 respectivement 2007.

Adopté à l'unanimité.

Point 6) Rapport de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 12 et 19 mars 2009 (respectivement pour l'ouverture des plis puis l'attribution des marchés), a eu à débattre des points suivants :

- Projet de construction d'un préau à l'école maternelle : missions de maîtrise d'œuvre.
- Maison des Œuvres : fourniture et installation de mobilier de cuisine.
 - pour le préau de l'école maternelle, la Commission avait retenu un maître d'œuvre pour son offre la moins-disante. L'intéressé n'étant pas architecte, il ne peut être retenu, le bâtiment existant plus le préau dépassent les 170 m². Un recours à un architecte est de ce fait obligatoire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

CHARGE le Maire de choisir l'architecte le mieux disant et lui demander de faire une proposition architecturale chiffrée qui aura reçu, préalablement au dépôt du permis de construire, l'aval de l'architecte des Bâtiments de France.

- pour l'équipement de la cuisine de la Maison des Œuvres, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de la société Cuisine Pro, société la mieux disante.
Montant : 24 610 € HT (estimation 40.000 €)

Le Conseil Municipal

APPROUVE ce choix à l'unanimité.

Point 7) Garantie d'emprunt à la Maison de Retraite Stoltz-Grimm

La Caisse des Dépôts a constaté tardivement qu'il manquait encore une information dans les délibérations de garantie : celles-ci ne font pas mention du différé d'amortissement de 8 trimestres.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération faisant mention de ce différé d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

COMPLETE ses délibérations précédentes par la mention suivante : accepte le différent d'amortissement de l'emprunt de 8 trimestres.

Adopté à l'unanimité.

Point 8) Réalisation d'un emprunt

Le budget principal de la Commune est équilibré par un emprunt de 381.772 €. Des offres ont été demandées à 5 institutions bancaires, à savoir : DEXIA, le CREDIT MUTUEL, le CREDIT AGRICOLE, la CAISSE D'EPARGNE, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Les taux variables, relativement bas, semblent très attractifs. Toutefois ces taux sont soumis à la loi du marché et nul ne peut prédire leur évolution à l'avenir.

Aussi, le Maire propose-t-il un emprunt à taux fixe. Le taux le plus attractif émane du CREDIT AGRICOLE qui propose un taux fixe de 4,552 %.

Le Conseil Municipal, après délibération,

AUTORISE le Maire à réaliser auprès du CREDIT AGRICOLE, un emprunt d'un montant de 381 772 € pour le budget principal, dont le remboursement s'effectuera en 20 ans. Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

- taux réel d'intérêt annuel fixe pour l'emprunteur : 4,552 %
- remboursement mensuel.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

CHARGE le Maire ou l'adjoint délégué à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêts du Crédit Agricole.

Adoptée à l'unanimité.

Point 9) Subventions pour ravalement de façades

Il est proposé une subvention de 305,- € à Mme Isabelle ZINCK pour les travaux (façades pans de bois) au 3, rue du Gal de Gaulle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 10) Opération "JA fer unseri Sproch"

L'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA), émanation de la Région Alsace, a pour objectif de promouvoir la vitalité de l'identité régionale au travers des ses valeurs, ses spécificités culturelles et linguistiques, éléments majeurs de son patrimoine.

La Commune peut soutenir l'OLCA dans sa démarche par des initiatives du type suivant :

- 1- Panneaux bilingues aux entrées et aux sorties de la commune
- 2- Plaques de rue bilingues
- 3- Signalétique bilingue à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie et des bâtiments en dépendant
- 4- Introduction de quelques mots d'alsacien dans les interventions orales et les discours
- 5- Accueil en alsacien du public
- 6- Autocollant "Mir rede Elsassisch" sur les véhicules de la mairie
- 7- Mentions bilingues sur les supports de communication : papier à entête, cartes de visite pour les élus et le personnel de la mairie, cartons d'invitation pour les manifestations organisées par la mairie, bulletin municipal, site Inter formulaires bilingues pour les actes les plus courants (mariage, naissance,...)
- 8- Message bilingue sur le répondeur
- 9- Mise à disposition de la salle communale pour des spectacles en alsacien
- 10- Soutien à l'implantation et au développement des classes bilingues dans la commune
- 11- Promotion des cours d'alsacien pour adultes et/ou pour enfants dans le cadre des activités extra-scolaires organisées par la commune
- 12- Reconnaissance de la compétence dialectale lors des recrutements de certaines catégories de personnel, notamment pour les ATSEM intervenant en école maternelle
- 13- Mise en place d'actions de sensibilisation et de perfectionnement à la pratique de l'alsacien dans le cadre de la formation professionnelle du personnel communal.

Des Conseillers font part de leur réticence concernant certaines initiatives proposées par l'OLCA.

Le Conseil charge le Maire de donner à l'Office les suites qu'il estimera utiles.

Point 11) Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine

Le Maire informe le Conseil Municipal que le synode de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine a sollicité, en raison de la diminution du nombre de fidèles, la dissolution du consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines et le rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg. Le consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines comprend toutes les communes du canton d'Andolsheim et de l'arrondissement de Sainte-Marie-aux-Mines. Le consistoire de Strasbourg englobe la ville de Strasbourg ainsi que toutes les communes des arrondissements de Molsheim, de Sélestat-Erstein, de Saverne et celles des cantons de Hochfelden, Schiltigheim, et Truchtersheim ainsi que les paroisses de Strasbourg, Altwiller, Diedendorf, Hohwald, Cosswiller, Rauwiller et Villé-Climont.

Les assemblées consistoriales des deux consistoires concernés ont donné leur accord à cette modification de circonscription. Sur le plan patrimonial, il est précisé que le consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines ne possède ni actif, ni passif.

En application de l'article L2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales l'avis du Conseil Municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ces changements de circonscriptions affectant l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport du Maire sur les modifications de circonscriptions culturelles projetées dans l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la dissolution du consistoire réformé de Sainte-Marie-aux-Mines et au rattachement de sa circonscription et de la paroisse de Sainte-Marie-aux-Mines au consistoire réformé de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité.

Point 12) Communications et divers

a) Tracteur Deutz

Le tracteur Deutz de la Commune est vétuste. Le Maire propose de le céder pour pièces.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

b) Haut-débit

Le Maire et M. Etienne JUND ont expliqué au Conseil Municipal que le Département veut desservir la Commune par la technologie WiMAX (technologie hertzienne par ondes radion). Cela permettrait une couverture d'environ 90 % de la population.

Le **WiMAX** est une technologie hertzienne (par ondes radio) de transmission de données à haut débit. Elle permet notamment de surfer sur Internet en haut débit et de téléphoner. Le WiMAX ne permet pas le triple Play (Internet – téléphonie – télévision) mais simplement le double play (Internet – téléphonie).

Le principe de fonctionnement repose sur des stations de base installées sur des points hauts positionnés sur l'ensemble du territoire départemental.

Au total, 81 stations sont prévues, permettant une couverture de plus de 90 % de la population.

Pour recevoir ce signal radio qui passe sur la bande de fréquences des 3,5 GHz, l'utilisateur sera équipé d'une antenne radio. Cette antenne est orientée vers une des stations de base et permet de recevoir et d'émettre en WiMAX. Nul besoin de posséder une ligne de téléphone pour profiter d'Internet de façon illimitée.

L'antenne est discrète et beaucoup plus petite que les antennes satellites. Elle mesure environ 30 cm de côté, et est installée sur le toit du site à relier.

➤ **QUELLE RÉCEPTION ?**

S'agissant de la réception, le WiMAX permet des débits relativement importants, de l'ordre de 2 à 6 Mbits/s, pour peu que les conditions de propagation soient bonnes, c'est-à-dire que la station de base soit bien située par rapport à l'antenne réceptrice (en vue directe notamment). Cela dépendra néanmoins de l'offre que proposera le Fournisseur d'Accès à Internet (F.A.I.).

Au delà de l'intérêt que représente cette technologie pour l'utilisateur non éligible à l'ADSL, cette technologie peut permettre le nomadisme. Cela signifie qu'un usager pourrait de n'importe quel point du département couvert, utiliser son ordinateur et se connecter au réseau, toujours avec le même forfait.

➤ **QUEL PRIX ?**

Le montant de l'abonnement, qui dépendra des fournisseurs d'accès, sera équivalent à une offre existante non dégroupée, soit aux alentours de 45 euros par mois.

La location du matériel radio est incluse dans le forfait mensuel d'abonnement. Restent les frais d'installation de l'antenne, à la charge du client (environ 150 euros).

➤ **QUELLE PROCÉDURE POUR LE CLIENT ?**

Deux étapes pour s'abonner :

1 → Tester l'éligibilité WiMAX sur le site www.net67.fr.

2 → Contacter Net67 (coordonnées au dos) pour la liste des fournisseurs d'accès à Internet (F.A.I.) pour l'abonnement et la mise en place des équipements.

LES ATOUTS DU WiMAX

➤ **Très grande variété d'usages**

➤ **Alternative pour les zones isolées et périurbaines**

➤ **Perspectives pour des applications métiers (transport, sécurité)**

➤ **Opportunité pour les usages en mobilité**

c) Lot de chasse n°2

Le Conseil Municipal donne son agrément en qualité de garde-chasse à Monsieur Romain DE MONTE.

d) Smictom d'Alsace Centrale

Le Maire informe le Conseil Municipal que les changements de bacs auront lieu au courant du mois d'avril.

- **Pour les bacs verts** : dernière collecte le **20 avril 2009** et retrait des bacs dans les 48 heures suivantes (merci de laisser les bacs dehors). Les bacs gris seront livrés courant de la **semaine du 14 avril 2009**.
- **Pour les bacs bruns** : dernière collecte le **9 avril 2009** et retrait des bacs dans les 48 heures suivantes (merci de laisser les bacs dehors). Les bacs jaunes seront livrés courant de la **semaine du 6 avril 2009**.

e) Refonte du site internet de la Communauté de Communes

Le Maire a expliqué les modalités de la refonte de ce site.

f) Environnement

Mme Caroline WACH, soucieuse de l'environnement et du maintien de la qualité de l'eau a fait un exposé au Conseil Municipal concernant l'utilisation des produits phytosanitaires par la collectivité.

Le Maire fait observer que le développement durable fait partie des objectifs de la municipalité. Ceci dit, il faut se garder de tomber d'un excès à l'autre.

Mme Dorothee MOLINA émet quelques doutes quant à l'emploi de certains produits pseudo-bio, elle-même ayant fait une mauvaise expérience.

g) Intervention des Conseillers Municipaux

- Mme Sabine WINÉ fait observer qu'il pleut à l'intérieur du Hall des Sports. Le Maire répond qu'il s'agit d'un problème récurrent et qu'il envisage d'interdire toute activité sportive à l'intérieur du Hall.
- Mme Raymonde GOETZMANN signale qu'un pilier du mur du cimetière est à réparer. Par ailleurs, elle signale un arbre mort rue du Gal Koenig. Le Maire lui répond que compte tenu des circonstances particulières il n'envisage pas de remplacer cet arbre.
- M. Thierry FRANTZ annonce diverses manifestations des associations. Le détail figure dans le bulletin municipal.

ORDURES MENAGERES

En raison des jours fériés du vendredi 10 avril et du lundi 13 avril 2009, le ramassage des ordures ménagères s'effectuera comme suit : les bacs verts ou gris seront collectés le **SAMEDI 11 AVRIL 2009**.

LA COMMUNE CEDE :

Tracteur Deutz : pour pièces uniquement. Les intéressés voudront bien faire parvenir une offre à la Mairie sous pli fermé.

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE :

Les inscriptions auront lieu du 4 mai au 30 mai 2009. Prière de prendre rendez-vous avec la Directrice de l'Ecole Maternelle au 03 88 08 51 59.

Documents à rapporter le jour de l'inscription :

- 1 justificatif de domicile
- 1 certificat médical
- le livret de famille ainsi que les photocopies des pages "parents" et "enfants"
- les photocopies des vaccinations à jour.

RAPPEL : Les associations sont invitées à respecter les heures légales de police (1 heure du matin – sauf dérogation accordée par M. le Maire) lors de leurs manifestations et à veiller au volume sonore en cas de diffusion musicale.

SURVOL D'HELICOPTERE

La société BOURGOGNE HELICOPTERES va réaliser une surveillance de lignes électriques 20.000 volts en hélicoptère entre le 2 mars et le 30 avril 2009 pour le compte d'ERDF Alsace. Cet hélicoptère est gris, immatriculé F.GSIC, et effectuera des vols rasants à la hauteur des supports ERDF.

MISSION LOCALE

La Mission Locale de Sélestat organise d'avril à juin des animations et des ateliers (ateliers d'orientation, session d'apprentissage...) :

- 15 avril : présentation des métiers de l'industrie
 - 15 mai : présentation des métiers du bâtiment et des travaux publics
 - 17 juin : présentation des métiers d'aide à la personne
- et d'avril à juillet des sessions d'aide à la recherche d'un contrat d'apprentissage.

Pour plus d'information, vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseillère à la Mission Locale de Sélestat, 7 place du marché aux choux, au 03 88 58 00 15.

JOURNEE MONDIALE DE PARKINSON

L'Association France Parkinson vous invite à la CONFERENCE-DEBAT :

le SAMEDI 18 AVRIL 2009 à 14h30
Auberge de jeunesse des Deux Rives
Rue du Cavalier Parc du Rhin 67000 STRASBOURG

Les thèmes développés seront la prise en charge de la maladie dans sa globalité, les innovations thérapeutiques et les espoirs de demain. La conférence sera animée par le Professeur Christine TRANCHANT (chef de service de neurologie de l'Hôpital Civil de Strasbourg).

Pour tout renseignement :

Comité local du Bas-Rhin. M. Bernard CATELAIN, Tél : 06 73 68 28 47 ou 03 88 30 49 65
email : catelain.bernard@wanadoo.fr

PORTES OUVERTES

Le 152^{ème} Régiment d'Infanterie de Colmar organise une journée "Portes Ouvertes" le **dimanche 17 mai 2009** aux quartiers Walter et Bruat à Colmar. Afin d'informer la population, une campagne publicitaire est prévue dans les communes du 30 mars au 16 mai 2009. Pendant cette période des personnels du régiment seront chargés de la vente des plaquettes, et démarcheront également les commerçants pour réunir des dons en nature, susceptibles de constituer des lots pour divers jeux qui animeront leur fête.

Merci de réserver le meilleur accueil possible envers le personnel militaire chargé de cette démarche.

VENTE DE CHAUSSETTES



**AVEC LES CHAUSSETTES LABONAL,
LE CONFORT A TROUVÉ SA GRIFFE ...**

Fabricant de chaussettes de qualité depuis 1924 en Alsace (130 salariés à Dambach-La Ville), Labonal propose de venir à votre rencontre afin de vous proposer le meilleur de ses collections à des prix très attractifs.



Grâce à Labonal, découvrez le confort inimitable d'une chaussette fabriquée en France. Sobres, élégantes mais aussi confortables et innovantes, les chaussettes Labonal s'adressent aux passionnés des chaussettes bien pensées, aux intraitables du confort, de la qualité et du style...

Route de Blienschwiller - 67650 DAMBACH-LA VILLE
☎ : 03.88.92.41.13 - Fax : 03.88.92.49.78
www.labonal.com
Itinéraire sur <http://corporate.labonal.fr>

La Boutique Mobile fera une vente ponctuelle de chaussettes le **MARDI 21 AVRIL 2009** de 16h30 à 18h, place de l'Ecole à ANDLAU.

VIE ASSOCIATIVE

GYM ANDLAU : DISTINCTIONS

Deux jeunes andlaviennes ont été récemment distinguées : Julie KNITTL et Joanne POZNER avec les titres de championnes départementales de Gymnastique féminine 5^e et 3^e degrés. Félicitations !

CONSEILS GRATUITS AUX ASSOCIATIONS

Afin de faciliter le développement de la vie associative en rapprochant l'information et le conseil au plus près du terrain, le Conseil Général du Bas-Rhin propose désormais des permanences conseils à la Maison du Conseil Général de Sélestat.

Les objectifs sont d'encourager et accompagner la création d'associations et leur structuration, les alimenter en informations et en outils, et renforcer leurs compétences en les formant et en encourageant la mutualisation de leurs ressources.

Une permanence est prévue toutes les 2 semaines, sur rendez vous entre 17h et 19h : les 2, 17 et 30 avril, les 15 et 29 mai, les 12 et 26 juin, et le 10 juillet pour le 1^{er} semestre 2009.

Lieu : Bureau des permanences, Maison du Conseil Général de Sélestat, place du Marché aux Choux.

Public concerné : toute association ou porteur de projet implanté sur le territoire concerné.

Les questions peuvent concerner la création d'une association, le droit local, les statuts, le fonctionnement associatif, la responsabilité, les obligations légales, les règles comptables et fiscales, le montage de projets, la réglementation des activités associatives occasionnelles, les modes de financement, les dispositifs de soutien à la vie associative,....

Pour obtenir un rendez-vous, merci de contacter Mme Fabienne RUMPLER du lundi au vendredi (9h-12h et 14h-17h) au 03 68 33 80 80 ou par courriel : fabienne.rumpler@cg67.fr

ASSOCIATION DES AMIS DE LA SEIGNEURIE A ANDLAU (AASA)

L'AASA tient son Assemblée Générale le **MERCREDI 8 AVRIL de 18h à 20h** à la Mairie d'ANDLAU.

Outre la partie statutaire, une partie de la réunion sera consacrée à une information sur l'avancement du projet dont les premiers travaux viennent de démarrer.

Tous ceux qui s'intéressent à la mise en valeur du patrimoine sont très cordialement invités et pourront devenir membres de l'AASA. La cotisation annuelle de 15 € pourra être acquittée sur place.

Maurice LAUGNER, Président



LES AMIS DE L'HOPITAL STOLTZ-GRIMM

Les membres de l'association remercient toutes les personnes qui ont permis de remplir une benne de 30m3 de papiers, cartons, etc...

La prochaine collecte se fera les **12 et 13 juin 2009.**

Le Président : Serge DE RIZ

sur les traces du hibou gourmand . . .



Dimanche 14 juin 2009 à Andlau

Partez à la découverte du patrimoine et du terroir andlavien.
Six haltes gourmandes jalonneront une escapade de 7,5 km
à travers le village, le vignoble et la forêt.

MENU

Farcies du Vieux Pressoir

Crémant ou Muscat

Terrine de poisson

Riesling grand-crus

Civet de biche

Spätzle et légume

Pinot noir

Moelleux fermiers

Pinot Gris, pinot blanc

Tarte aux pommes

Gewurztraminer

Mouture des Sorcières

TARIFS

- Adultes (+ de 15 ans) : 28 €
- Enfants (6 à 15 ans) : 13 €

Les départs se feront de 10h15 à 14h à raison d'un départ toutes les 15mn.

Pour participer en groupe, inscrivez-vous dans la même tranche horaire.

Date limite d'inscription : 02 juin 2009

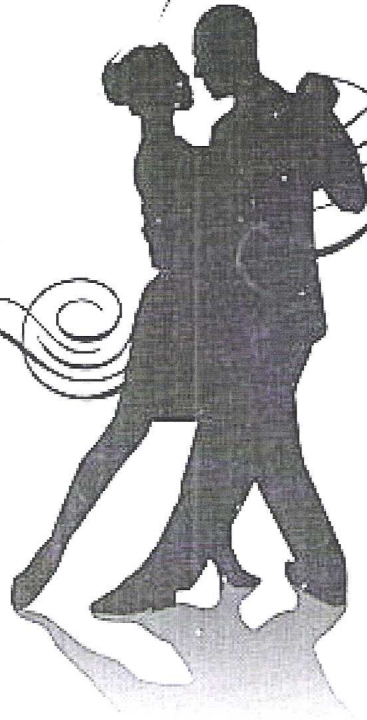
Pour tout renseignement contacter :
Claudine SCHOTT au 06 08 98 09 39
claudine.schott@wanadoo.fr

Nadine LUTZ au 03 88 08 28 48
lutznadine@free.fr



Association des Seniors d'Andlau d'Fuederkutsch

THÉ DANSANT



LA FUEDERKUTSCH
vous propose son thé dansant

DIMANCHE 26 AVRIL 2009

de 14h30 à 19h

au Hall des Sports d'ANDLAU

Animation assurée par l'Orchestre VALENCIA

- tombolas, boissons, pâtisseries, knacks -

**VENEZ NOMBREUX DANSER
ET NOUS RETROUVER !**

Entrée : Adulte 7 €
Enfant gratuit

Renseignements et réservation :
Tél : 03 88 08 54 21